

RÈGLES À RESPECTER

- Animaux domestiques tenus en laisse
- Suivre les chemins balisés
- Rester discret pour ne pas déranger la faune présente
- Utiliser les poubelles mises à disposition
- Utiliser les aires de stationnement
- Cueillette et camping interdits

MATÉRIEL À PRÉVOIR



Pensez à adapter votre tenue et vos équipements en fonction de la météo

INFOS PRATIQUES



- Possibilité de découvrir l'église de Bougue, ouverte à la demande  
Information auprès de la mairie : 05 58 52 92 13
- Dortoir pèlerins de 6 places, 5€  
Infos & réservation : Le petit Marsan bar-restaurant-épicerie  
Tél. : 05 58 52 93 08  
lepetitmarsan.com

LES AUTRES SITES DU PNU

- L'airial Larousse à Bostens, à la découverte de la ferme traditionnelle landaise
- Les étangs des Neuf Fontaines à Bostens, et son parcours paysager de découverte
- Le site de Massy à Gaillères, son étang de pêche et son parcours botanique
- Les berges de Mont de Marsan, redécouvrir la Midouze

Avec le partenariat financier de ALIÉNOR



Conception et réalisation : service communication Mont de Marsan Agglo / Impression : Sur-Quest Services St Georges de Maremme / Photos : Service communication Mont de Marsan Agglo.

mont de  
marsan  
AGGLO



Site de Castets

BOUGUE (40)



La création du PNU est une démarche initiée par trois intercommunalités :

- Mont de Marsan Agglo
- la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac
- la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais

Il a pour objectifs de préserver les richesses naturelles, de valoriser le patrimoine bâti qui font la singularité de ces territoires et d'offrir aux habitants des espaces de promenade, de loisirs et d'éducation à l'environnement.

Mont de Marsan Agglo comptera prochainement 5 sites valorisés.



Office de Tourisme  
lemarsantourisme.fr | 05 58 05 87 37  
parcnatureldumarsan.fr



# Découvrez le site de Castets



## Le site de Castets

Le plateau de Castets, comprimé entre deux cours d'eau, propose un relief naturel à partir duquel s'est construit un complexe

fortifié au Moyen Âge. Quatre mottes, simples levées de terre généralement surplombées de palissade, de tour, voir même d'un complexe fortifié, ont été recensées sur ce site. Faites de matériaux périssables, ces élévations ont seulement laissé des traces au sol. Laissez-vous guider par les panneaux et leurs illustrations pour imaginer ce lieu de vie fortifié au Moyen Âge.

Ce paysage, autrefois dégagé car maîtrisé par l'homme, s'est refermé au fur et à mesure des années avec le développement d'une végétation forestière. Toutefois, on peut encore distinguer les effets de la main de l'homme. Ouvrez les yeux et découvrez les nombreuses mottes, fossés, talus et chemins qui jalonnent ce lieu.

D'autre part, des milieux naturels variés confèrent au site un intérêt écologique certain, en plus de sa richesse historique. Des espèces remarquables ont pu être inventoriées au coeur de la forêt qui s'est développée le long des deux cours d'eau. Chauve-souris, loutre d'Europe et autres insectes protégés pourront ainsi être observés par ceux qui savent se faire discrets.

### COMMENT ACCÉDER AU SITE ?



#### À PIED

Depuis le parking du centre-bourg de Bougue, en prenant la direction de Villeneuve de Marsan. En empruntant les deux circuits pédestres départementaux traversant la commune.



#### À VÉLO

Par la voie verte du Marsan et de l'Armagnac en empruntant le circuit vélo départemental.



#### EN VOITURE

Depuis la D1 ou la D388. Stationner son véhicule sur le parking du centre-bourg puis rejoindre le site à pied en traversant la route départementale (5 mn).

## À voir/À faire

Pour découvrir ce site historique paysager, trois circuits de durée différente sont proposés.

À l'entrée du site, une fois passé la passerelle qui enjambe le Ludon, une plateforme permet de parcourir une première motte castrale. Puis une aire de pique-niques à proximité de la fontaine, des points d'observation, et des panneaux thématiques expliquant le fonctionnement du complexe de Castets à l'époque féodale ou présentant la nature environnante vous accompagnent tout au long de la découverte de cet espace naturel.

- POINT DE VUE
- AIRE DE PIQUE-NIQUE
- PARKING
- PANNEAU D'INFORMATION
- PLATEFORME
- SENTIER PRINCIPAL
  - Boucle courte : 45 mn
  - Boucle moyenne : 1h30
  - Boucle totale : 2h
- SENTIER SECONDAIRE

Pour compléter sa visite :  
→ [parcnatureldumarsan.fr](http://parcnatureldumarsan.fr)

Parc fermé de décembre à février

